(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABOREALE SASU — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			902 973
	Production vendue biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL			902 973
	Production stockée*					FM		2 370	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		2 370	902 973
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		2 370	10 450
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			833 997
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW		22 027	73 013
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		15 492	2 225
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF		39 889	919 685
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG		(37 519)	(16 712)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		18 551	15 745
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU		18 551	15 745
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		(18 551)	(15 745)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW		(56 071)	(32 457)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise SASU ABOREALE SASU — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 411	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 411	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 411)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 370	902 973
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	59 852	935 431
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(57 482)	(32 457)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	18 551	15 745
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS **A5**			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**	A9		
	obligatoires			
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Intérêts de retard s/redressement taxe de publicite fonciere	1 411	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABOREALE SASU — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 66 Rue Francois 1er 75008 PARIS 8E — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 2 8 1 6 1 6 0 4 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ		BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN	649 900	BO	649 900	647 530
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7 391	BW	7 391	17 234
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	435 567	BY	435 567	471 567
		Autres créances (3)	BZ	133 762	CA	133 762	176 353
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	42 545	CG	42 545	5 329
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	1 269 167	CK	1 269 167	1 318 016
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 269 167	1A	1 269 167	1 318 016

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP **N° 2051 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ABOREALE SASU — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(249 781)	(217 323)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(57 482)	(32 457)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(297 263)	(239 781)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 993	61 995
	Dettes fiscales et sociales	DY	87 570	119 532
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 444 867	1 376 269
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 566 431	1 557 797
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 269 167	1 318 016

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	121 563	332 319
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ABOREALE

Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 €
Siège social : 66 rue François 1er 75008 PARIS
828 161 604 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

Le trente juin 2023 à 15H00
au siège de la société,

BW PROMO, représentée par M. Francis LAGARDE, Administrateur Délégué, propriétaire de la totalité des 1000 actions composant le capital social de la société ABOREALE :

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur et contrôlés par le commissaire aux comptes, la société AUDEX ATLANTIQUE.

La société AUDEX ATLANTIQUE, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce ;
- approbation des comptes annuels et quitus au Président ;
- affectation du résultat ;
- approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce ;
- questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits comptes annuels dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître une perte de 57 482,33 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une perte de 57 482,33 €, au compte « report à nouveau », lequel présentera un solde débiteur de 307 263,77 €.

Conformément au premier paragraphe de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende depuis la constitution de la société, éligibles ou non éligibles à la réfaction de 40%, prévue à l'article 158, 3-2° du code général des impôts.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions de ce rapport.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

L'Associé Unique
BW PROMO
Représentée par Francis LAGARDE
Administrateur Délégué

ABOREALE

Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 €
Siège social : 66 rue François 1er 75008 PARIS
828 161 604 RCS PARIS

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

PROJET DE DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une perte de 57 482,33 € au compte « report à nouveau », lequel présentera un solde débiteur de 307 263,77 €.

Conformément au premier paragraphe de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende depuis la constitution de la société, éligibles ou non éligibles à la réfaction de 40%, prévue à l'article 158, 3-2° du code général des impôts.

DECISION VOTEE

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une perte de 57 482,33 € au compte « report à nouveau », lequel présentera un solde débiteur de 307 263,77 €.

Conformément au premier paragraphe de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende depuis la constitution de la société, éligibles ou non éligibles à la réfaction de 40%, prévue à l'article 158, 3-2° du code général des impôts.

LE PRESIDENT

ABOREALE

Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 €
Siège social : 66 rue François 1er 75008 PARIS
828 161 604 RCS PARIS

TEXTE DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits comptes annuels dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître une perte de 57 482,33 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une perte de 57 482,33 € au compte « report à nouveau », lequel présentera un solde débiteur de 307 263,77 €.

Conformément au premier paragraphe de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende depuis la constitution de la société, éligibles ou non éligibles à la réfaction de 40%, prévue à l'article 158, 3-2° du code général des impôts.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions de ce rapport.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

LE PRESIDENT

ABOREALE

Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 €
Siège social : 66 rue François 1er 75008 PARIS
828 161 604 RCS PARIS

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2022

AUDEX
ATLANTIQUE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ABOREALE

Société par Actions Simplifiée

au capital de 10 000 €

66 rue François 1er

75008 PARIS

Exercice clos le 31/12/2022

AUDEX ATLANTIQUE : EXPERTISE COMPTABLE / AUDIT-CONSEIL

3 rue Guglielmo Marconi, 44800 Saint-Herblain ▪ T +33 (0)2 51 11 08 65

contact@audex-atlantique.fr ▪ www.audex-atlantique.fr

SARL d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 50000 € ▪ RCS 514 894 930 à Nantes ▪ TVA intracommunautaire : FR 57514894930 ▪ Inscrite à l'ordre des experts comptables des Pays-de-Loire et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes Ouest Atlantique

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ABOREALE
Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Associée unique de la société ABOREALE,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ABOREALE,** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude significative, ou si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 15 juin 2023

Pour AUDEX Atlantique



Benoît QUINTIN de KERCADIO
Commissaire aux Comptes

I. BILAN AU 31/12/2022

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	649 901		649 901	647 531
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	7 391		7 391	17 235
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	435 568		435 568	471 568
Autres créances	133 762		133 762	176 353
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	42 546		42 546	5 330
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**1 269 168**		**1 269 168**	**1 318 016**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**1 269 168**		**1 269 168**	**1 318 016**

Visé par

AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-249 781	-217 324
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-57 482**	**-32 458**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**-297 264**	**-239 781**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 993	61 995
Dettes fiscales et sociales	87 571	119 532
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 444 868	1 376 270
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**1 566 432**	**1 557 797**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 269 168**	**1 318 016**

Visé par

AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

Rubriques	Exercice 2022 France	Exportation	Total	Exercice 2021
Ventes de marchandises				902 973
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				902 973
Production stockée			2 370	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			1	
PRODUITS D'EXPLOITATION			**2 371**	**902 973**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 370	10 450
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				833 997
Autres achats et charges externes			22 028	73 013
Impôts, taxes et versements assimilés			15 492	2 225
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				0
CHARGES D'EXPLOITATION			**39 890**	**919 685**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-37 519**	**-16 712**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			18 552	15 746
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			18 552	15 746
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			**-18 552**	**-15 746**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-56 071**	**-32 458**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 411	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 411	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-1 411	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			**2 371**	**902 973**
TOTAL DES CHARGES			**59 853**	**935 431**
BENEFICE OU PERTE			**-57 482**	**-32 458**

Visé par
AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

III. ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 7

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 7

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES 7

3.1. IMMOBILISATIONS 7
3.2.1. Immobilisations incorporelles 7
3.2.2. Immobilisations corporelles 7
3.2.3. Immobilisations financières 8
3.3. EVALUATION DES STOCKS 8
3.3. CREANCES ET DETTES 8
3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 9
3.5. PROVISIONS REGLEMENTEES 9
3.6. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX 9
3.5.1. Changement de méthode d'évaluation 9
3.5.2. Changements de méthode de présentation 9

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF 10

4.1. COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS 10
4.2. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES 10
4.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES 11
4.4. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES 11
4.5. PRODUITS A RECEVOIR 12
4.6. COMPTES DE REGULARISATION 12
4.6.1. Charges constatées d'avance 12

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF 13

5.1. CAPITAUX PROPRES 13
5.2. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES 14
5.3. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES 15
5.4. CHARGES A PAYER 15
5.5. COMPTES DE REGULARISATION 16
5.5.1. Produits constatés d'avance 16

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 17

6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES 17
6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION 18
6.3. RESULTAT FINANCIER 18

7. INFORMATIONS DIVERSES 19

7.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE 19
7.2. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES 19

Visé par
AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 soit une durée de 12 mois.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE l'EXERCICE

Néant

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes comptables homologué du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N°2015-06 du 23 novembre 2015 et N°2017-03 du 03 novembre 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations

3.2.1. Immobilisations incorporelles

3.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.
Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Visé par
AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

Immobilisations corporelles	Amort pour dépréciation	Amort fiscalement pratiqués
Immeuble construction	linéaire	de 15 à 23 ans
Agencements	linéaire	10 ans
Matériel informatique	dégressif	3 ans
Matériel et mobilier	linéaire	de 5 à 10 ans

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

3.2.3. Immobilisations financières

Les titres de participations sont valorisés à leur prix de revient.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de leur valeur des titres de participation sur la base des éléments d'appréciation généralement admis.

Si la valeur estimée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives futures est inférieure à la valeur comptable nette, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de l'écart constaté.

3.3. Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués aux prix de revient.

3.3. Créances et dettes

Les comptes courants sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les comptes sont enregistrés dans la devise concernée par l'opération et apparaissent au bilan, évalués en euros au cours de la clôture.

Sont enregistrés en créances douteuses, les créances présentant :

- Un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel,
- Ou ayant un caractère contentieux,
- Ou donnant lieu à un recouvrement litigieux.

Les créances présentant au moins une de ces caractéristiques font l'objet de provisions appréciées au cas par cas.

Visé par
AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

3.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au coût d'achat et sont comparées à leur valeur de réalisation au 31 décembre 2022 correspondant au cours de bourse pour les instruments coté. Une provision est comptabilisée en cas de moins-value latente.

Le résultat de change les concernant, éventuellement, est dégagé au moment de leur réalisation.

3.5. Provisions règlementées

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

3.6. Dérogations aux principes généraux

3.6.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.6.2. Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Visé par
AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2022
Matières premières			
Marchandises			
Produits finis			
En-cours de production de biens	649 901		649 901
En-cours de production de services			
TOTAL	**649 901**	**0**	**649 901**

4.2. Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe 5.2. Etat des Provisions.

Visé par
AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

4.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 569 330 € en valeur brute au 31/12/2022 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**0**	**0**	**0**
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	**569 330**	**569 330**	**0**
Clients	435 568	435 568	
Etat : impôts et taxes diverses	133 762	133 762	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	**569 330**	**569 330**	**0**
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	435 568		435 568	471 568
Autres créances	133 762		133 762	176 353
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	**569 330**	**0**	**569 330**	**647 921**

Visé par
AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

Dont créances Groupe :

Chiffres exprimés en euros	2022	2021
Clients sociétés France	0	902 973
Clients sociétés Etrangers		
Clients factures à établir Groupe		
TOTAL	0	902 973

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au paragraphe 5.2.6.

4.5. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Rabais, remises, Ristournes à obtenir		
Produits à recevoir		
Clients – Factures à établir		
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant		
TOTAL	0	0

4.6. Comptes de régularisation

4.6.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Charges d'exploitation		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	0	0

Visé par
AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capitaux propres

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 10.000,00 Euros se composant de 1.000 actions d'une valeur nominale de 10 euros, toutes souscrites et libérées.

K€	Solde au 01.01.2021	Augmentations	Diminutions	Affectation résultat N-1	Solde au 31.12.2021
Capital social	10				10
Report à nouveau	-217			-32	-250
Résultat de l'exercice	-32		-57	32	-57
Total des capitaux propres	**- 239**	**0**	**- 57**	**0**	**- 297**

Affectation des résultats de l'exercice 2021 :

Les comptes de l'exercice 2021 ont fait apparaître un résultat de -32 458 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, cette perte a été affectée comme suit :

- 32 457,91 € au poste « Report à Nouveau »,

Visé par
AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

5.2. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	33 993	33 993		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	73 095	73 095		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	14 476	14 476		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 444 868	68 598	1 376 270	
Autres dettes				
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**1 566 432**	**190 162**	**1 376 270**	**0**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Visé par
AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

5.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fournisseurs Groupe		
Fournisseurs France	31581	59583
Fournisseurs Etrangers		
Fournisseurs factures non parvenues	2412	2412
Valeurs nettes comptables	**33 993**	**61 995**

5.4. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 993	61 995
Dettes fiscales et sociales	87 571	119 532
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 444 868	1 376 270
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**1 566 432**	**1 557 797**

Visé par
AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

5.5. Comptes de régularisation

5.5.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0	0

Visé par

AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2022 France	CEE + Export	Total	Exercice 2021 Total
Ventes de marchandises				902 973
Ventes de produits finis				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires				902 973
%	%	%	%	

Visé par
AUDEX Atlantique
Cabinet de Commissariat aux comptes

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Production stockée	2 370	
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	1	
TOTAL	**2 371**	**0**

6.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -18 552 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	18 552	15 746
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	18 552	15 746
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	**-18 552**	**-15 746**

Visé par
AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

La société n'emploie aucun salarié.

7.2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant avant impôt Résultat exceptionnel	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**

Visé par

AUDEX Atlantique
Société de Commissariat aux comptes